

Tous ensemble pour se faire entendre



L'accès à la chaire supérieure constitue une reconnaissance du travail des professeurs de classes préparatoires. L'action du SNES a permis que davantage de collègues soient promus dans le corps des chaires supérieures et que cette promotion intervienne plus rapidement dans leur carrière, en contrôlant que les nominations puissent assurer chaque année un renouvellement important.

Cette action sera poursuivie, tout en avançant des revendications correspondant à l'évolution de nos qualifications et de notre métier.

- Un accès plus rapide à l'échelle lettre A avec notamment la réduction pour tous de la durée du 5^e échelon à 4 ans ;
- Un débouché à l'échelle lettre B pour tous ;
- Des possibilités réelles de formation continue ou de travaux de recherche, avec attribution de décharges ;
- Les moyens de réfléchir ensemble aux contenus enseignés, de confronter pratiques et expériences ;
- Des créations de postes étiquetés CPGE lorsque le service le permet.

Le SNES s'attache à défendre et promouvoir les classes préparatoires, qui constituent une formation de qualité dans l'enseignement supérieur français.



Le SNES a joué un rôle moteur pour que soient reconnues les CPGE dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les prépas sont désormais dans l'architecture LMD (Licence - Master- Doctorat), la formation est validée par les crédits ECTS. Le SNES a notamment obtenu, en dépit de certaines oppositions, que cette validation ait un caractère national et équitable; à cet effet, il a participé à l'élaboration des grilles nationales pour toutes les filières.

Les prépas doivent être accessibles à tous.



Accroître la diversité sociale en CPGE, c'est une action qui doit être conduite aussi bien nationalement que localement. Il faut développer l'information auprès des collègues et des élèves de terminale, consolider les prépas de proximité afin qu'elles ne soient pas menacées sans cesse de fermeture. Un bilan des différentes actions locales spécifiques (partenariats, soutiens) doit être fait. Le SNES a déjà entamé la réflexion dans une publication spécifique.

La procédure nationale d'admission postbac va devenir le portail unique d'accès à l'enseignement supérieur ; celle-ci doit donc être mieux contrôlée, comme ce fut le cas au début de sa mise en place pour les CPGE. Le SNES demande que l'admission en prépa puisse être concertée intelligemment au niveau de bassins géographiques, afin d'éviter les déséquilibres d'effectifs et la hiérarchisation excessive entre les établissements, qui nuisent à la réussite des étudiants.

QUI ÉLISEZ-VOUS LE 2 DÉCEMBRE ?

Des « commissaires paritaires », vos délégués dans les commissions administratives paritaires nationales (CAPN). Comme vous, ce sont des professeurs de classes préparatoires. Ils et elles connaissent bien le terrain et la diversité des situations. Élus sur les listes du SNES, ces collègues vous représentent sur la base de principes clairs fondés sur la solidarité et les règles de justice qui doivent régir notre profession, alliant défense individuelle et collective au sein du service public.

Les CAPN, composées à parité d'élus du personnel et de représentants de l'administration, sont consultées sur les actes de gestion qui vous concernent personnellement (notation administrative, avancement d'échelon, mutation). Pour nous, elles sont à la fois une garantie contre l'arbitraire et l'autoritarisme et des lieux d'expression des revendications.

Ce sont toutes ces garanties que le gouvernement vise en cherchant à réduire les prérogatives des CAP.

Lors des opérations de mutations, les élus SNES n'hésitent pas à intervenir auprès de l'inspection générale pour défendre les dossiers des collègues qui les ont sollicités. Ils proposent des solutions alternatives permettant de satisfaire les vœux d'un plus grand nombre de collègues.

Ce travail est mené en liaison avec le secteur CPGE du SNES, seul syndicat disposant d'un secteur spécifique, ce qui assure, en cas de nécessité, un suivi des dossiers tout au long de l'année.

Les élus SNES-FSU vous conseillent et vous informent personnellement, font respecter vos droits individuels et collectifs, contrôlent les décisions de l'administration afin d'accroître transparence et équité dans les décisions qui sont importantes pour votre carrière.

C'est de votre vote que vos élus tiennent leur force et leur efficacité.

